



EMPURANY

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

Présents : M. GLAIZOL Denis, M.COUTURIER Dominique , M . REGAL Philippe , Mme REGAL Chantal , Mme MONTET Véronique, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie, M. MINODIER Florian , M. CHANAL Vincent , M .GUILLOT Joël, M.MORFIN Marc, M.ANTOINE Keyne .

Absent : Mme CHANTIER Christiane – Mme FAURE-BASSANO Corine

Excusées : Mme CHANTIER Christiane – Mme FAURE-BASSANO Corine

Secrétaire de séance : Mme REGAL Chantal -

Objet :Aliénation domaine public communal : LARRA

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande formulée par monsieur PEPINO Jean-Louis , propriétaire de l'immeuble cadastré A 864 au lieu-dit « Larra ». le terrain communal entoure la maison sur ses trois faces et afin de créer un espace privatif devant son entrée , Monsieur PEPINO Jean-Louis souhaite en acquérir une partie. IL précise que le projet nécessite une mise à l'enquête publique selon les dispositions des articles L161-10,L161-10-1 et R161-25 à R161-27 du code rural et de la pêche maritime complétées par celles du livre 1er, Titre III, chapitre IV (enquêtes publique) du code des relations entre le public et l'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la procédure pour aliéner une partie du domaine public communal à Monsieur PEPINO Jean-Louis,
- Décide de soumettre le projet à une enquête publique,
- Indique que les frais seront à la charge de la commune.
- Donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la procédure.

Objet : Aliénation chemin rural LES EGAUX

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande formulée par monsieur ROUSSET Jérôme souhaitant acquérir le chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section C n° 1533 et C n° 1562.

IL précise que le projet nécessite une mise à l'enquête publique selon les dispositions des articles L161-10, L161-10-1 et R161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime complétées par celles du livre 1er, Titre III, chapitre IV (enquêtes publique du code des relations entre le public et l'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la procédure pour aliéner le chemin rural entre les parcelles cadastrées section C n°1533 et C n°1562
- Décide de soumettre le projet à une enquête publique,
- Indique que les frais de géomètre seront à la charge de monsieur ROUSSET Jérôme,
- Donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la procédure.

Objet :Déplacement et déclassement d'une partie de la voie communale à LEYRILIE

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande formulée par la succession de monsieur VALLON Clément afin d'obtenir le déclassement de la voie communale située entre les parcelles cadastrées section B n° 369 et B n° 346 ainsi qu'une partie située entre les bâtiments leur appartenant. Ce déclassement nécessite le besoin par la commune d'acquérir une partie de la parcelle B n° 369 formant le tracé de la nouvelle voie communale.

IL précise que le projet nécessite une mise à l'enquête publique selon les dispositions des articles L141-3 et R141-4 et suivants du code de la voirie routière complétées par celles du livre 1er, Titre III, chapitre IV (enquêtes publiques) du code des relations entre le public et l'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la procédure pour déclasser et déplacer la voie communale n° 209 au lieu-dit LEYRILIE
- Décide de soumettre le projet à une enquête publique,
- Indique que les frais concernant l'établissement de l'acte administratif seront à la charge des consorts VALLON
- Donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la procédure.

Objet :Déplacement et déclassement d'une partie de la voie communale entre Lesches et les Chapoutiers

Monsieur le maire expose à l'assemblée la nécessité d'acquérir les terrains servant d'assiette à la voie communale n°4 entre Lesches et les Chapoutiers.

Au fil du temps la voie a été élargie voire déplacée pour permettre une circulation plus facile pour les véhicules motorisés.

IL précise que le projet nécessite une mise à l'enquête publique selon les dispositions des articles L141-3 et R141-4 et suivants du code de la voirie routière complétées par celles du livre 1er, Titre III, chapitre IV (enquêtes publiques) du code des relations entre le public et l'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la procédure pour déclasser et déplacer la voie communale n°4 entre Lesches et les Chapoutiers
- Décide de soumettre le projet à une enquête publique,
- Indique que les frais seront à la charge de la commune
- Donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la procédure.

Objet :Aliénation chemin rural et domaine public communal les Vingtenoux

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande formulée par madame Sylvie REGAL tendant à obtenir une partie du domaine public communal situé entre ses bâtiments au lieu-dit Les Vingtenoux et le chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section A n° 689 – 690-691-687et 688.

Il précise que le projet nécessite une mise à l'enquête publique selon les dispositions des article L 161-10 , L 161-10-1 et R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime complétées par celles du livre 1^{er}, Titre III, chapitre IV (enquêtes publiques) du code des relations entre le public et l'administration ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager la procédure pour aliéner le chemin rural entre les parcelles cadastrées section A n° 689-690-691-687 et 688 et la partie du domaine public située entre les bâtiments.
- Décide de soumettre le projet à une enquête publique,
- Indique que les frais d acte notarié et de géomètre seront à la charge de Mme REGAL Sylvie.
- Donne pouvoir au maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien l'ensemble de la procédure.

Objet : Vente Consorts ROUSSET / Commune

Monsieur le maire expose à l'assemblée que pour terminer et régulariser l'élargissement du chemin rural du Moulin des Egaux il conviendrait d'acquérir la parcelle cadastrée section C n° 2163 appartenant aux consorts ROUSSET. En accord avec les vendeurs le prix de vente est fixé à l'EURO symbolique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide de faire l'acquisition de la parcelle C 2163 d'une surface de 325 m²
- Dit que la vente est consentie à l'Euro symbolique
- Dit que les frais d'acte administratif seront à la charge de la commune.
- Autorise monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette transaction

questions diverses :

Annie présente à l'assemblée les différentes candidatures des personnes ayant souhaitées participer au concours des maisons fleuries.

Chacun est invité à voter pour déterminer l'ordre de classement des participants :

Le 1er prix est attribué à : HEAD Alain et Jenny

Le 2eme prix est attribué à : COMTE Cathy et LASSARA Yvette ex aequo .

le 3ème prix est attribué à :GAMON Juliette

Encouragements à :PÉRIER André, ELVIRA Jean-Claude et VALAYER Denis

A chaque prix est attribué un bon d'achat d'une valeur de 50 € pour le 1er prix, 40 € pour le 2ème prix, 30 € pour le 3ème prix et 20 € pour les encouragements.

Monsieur le maire précise que cette année en raison de la crise sanitaire la cérémonie des vœux n'aura pas lieu , il a donc fallu trouver d'autres moyens de communication. Une petite lettre sera distribuée à chacun et vous pourrez trouver sur le site internet de la commune une vidéo présentant les vœux du maire. (tout ceci est consultable sur le site www.empurany.fr)

Enfouissement du réseau électrique :

- quartier la Moutonne : Une réunion a eu lieu avec un représentant du SDE07 afin d'avoir une étude sur la possibilité d'envisager l'enfouissement de la ligne électrique pour le quartier la Moutonne. L'enfouissement concernera aussi le réseau Télécom.
- Quartier le Mont – Rocher-dessus : Il s'agit de l'enfouissement d'une ligne Haute Tension . Le dossier est présenté par ENEDIS

Déploiement de la Fibre : Une réunion a eu lieu en mairie avec la société AXIANS. Il s'agissait de faire le point sur les conventions des particuliers qui n'ont pas encore été retournées à la Société. Pour certaines un rendez-vous sur place avec les propriétaires est nécessaire afin d'expliquer comment vont se dérouler les travaux et les conditions dans lesquelles ils peuvent se dérouler. Le dossier présenté à la région dans le cadre du plan de relance a été accepté. Nous attendons la notification de la subvention.

Schéma directeur AEP Nord Ardèche : Dominique fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Empurany le 15 décembre dernier. Une opération d'élaboration d'un Schéma Directeur de l'alimentation en eau potable, soutenue par l'Agence de L'eau, devrait voir le jour prochainement sur le Nord du Département de l'Ardèche ; le secteur d'étude prendrait en compte un territoire de 76 communes.

Le syndicat Cance-Doux serait porteur de la prestation relative au territoire Sud.

L'objectif du schéma est d'établir la connaissance des installations et des services et de réaliser des projections d'aménagement et d'amélioration.

L'assemblée précise que quoi qu'il advienne de cette étude , la commune souhaite , tant que ce sera possible, pouvoir garder la maîtrise de la gestion de son réseau d'eau potable.

Comme on a pu le remarquer au centre du village, cette année les illuminations habituelles se sont enrichies d'une animation autour de l'église.

Monsieur le maire remercie vivement toutes les personnes qui ont ,sans compter , donner beaucoup de leur temps pour la fabrication des décors , la peinture , la mise en place et le suivi de l'animation tout au long de la période de Noël. Dominique précise qu'il a eu beaucoup de retours positifs et que cette ambiance de fête , développée au sein du village a été très appréciée.

Monsieur le maire présente le devis de YESSS ELECTRIQUE pour l'éclairage du Kiosque , de l'air de Camping-car et de la fresque. Il s'agit uniquement d'un devis de matériel. Une discussion s'engage sur l'opportunité de réserver une suite favorable à cette proposition.

Les arbres pour l'aménagement de la place arrivent mardi 22 décembre ; On aura besoin de quelques bras pour les mettre en place.

Véronique précise que les colis du CCAS pour les personnes âgées à l'hôpital seront déposés mercredi.

Monique rapporte la satisfaction des anciens à la réception de leur colis de fin d'année ; Il est rappelé que cette année le repas du CCAS n'a pas pu avoir lieu. Les membres du CCAS ont décidé d'offrir à la place des bons d'achat à valoir dans les commerces du village.

Marc rapporte que le dernier bulletin municipal a été très apprécié.

Florian demande où en est le corps de première intervention d'Empurany. Monsieur le maire précise qu'un nouvel essor a été donné à l'équipe qui maintenant est opérationnelle.

Joël précise qu'il y a eu des soucis d'imprimante au pont-basculer cette semaine ; le nécessaire est fait.

Philippe fait un état des lieux sur les derniers travaux :

- le débroussaillage doit se terminer
- les travaux d'extension du réseau d'eau potable à Fontbonne et Gamon sur Nozières sont terminés. Il y a 2 compteurs qui ont été posés. Il remercie Laurent pour son aide précieuse dans ce dossier.

A 23h50 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le 14 janvier 2021

le Maire,
Denis GLAIZOL

